



**UNIVERSITÉ
DE GENÈVE**

FACULTÉ DE PSYCHOLOGIE
ET DES SCIENCES DE L'ÉDUCATION

40, bd du Pont d'Arve | CH-1205 Genève
Tél. 022 379 91 36 / 87 | Fax 022 379 91 39

Mireille Betrancourt
Présidente de la Commission de l'égalité
E-mail: Mireille.Betrancourt@unige.ch

Aux assistantes et maître-assistantes de
la FPSE

Genève, mars 2011

Concerne : candidature aux subsides pour séjours scientifiques 2011-2012

Madame,

Afin de soutenir les carrières académiques féminines au sein de la faculté, la Commission de l'égalité de la FPSE renouvelle sa campagne de subsides pour séjours scientifiques à disposition des assistantes et des maîtres-assistantes de la Faculté.

L'objectif de la Commission est de permettre à ces dernières d'enrichir leur parcours académique, en leur facilitant l'accès à des séjours scientifiques en début de carrière. En principe, la durée d'un tel séjour devrait être d'un semestre. Toutefois, dans le souci de promouvoir l'accès à ces séjours pour des femmes ayant des contraintes de mobilité, la Commission de l'égalité propose également de financer un ou plusieurs séjours de courte durée. Ces courts séjours doivent constituer une occasion de construire ou renforcer des liens avec une équipe d'une autre université (publications, projet joint, perspective de poste, ...) ou d'élaborer un projet de séjour post-doctoral de plus longue durée (p.e. fonds national).

Quel type de séjour ?

Le subside concerne un séjour scientifique de 1 à 6 mois dans des laboratoires, unités de recherche ou centres de compétences à l'étranger, éventuellement en Suisse, entre juillet 2011 et décembre 2012. Le séjour est organisé en principe en un bloc, mais il est possible, dans des conditions particulières, de planifier un séjour morcelé dans le temps.

Le séjour doit s'effectuer en lien avec la thèse mais n'a pas vocation à financer le travail de thèse proprement dit (par exemple le recueil de données sur un terrain distant). Le subside concerne la valorisation ou le prolongement du travail de thèse et peut également porter sur des thèmes de recherche poursuivis à l'issue de la thèse. Un bref rapport d'activité vous sera demandé à l'issue du séjour.

Précision sur les modalités de financement

Le subside de la commission de l'égalité est destiné à couvrir une partie des dépenses de déplacement et de logement durant le séjour. Il est attribué *en complément* aux financements existant au sein de la Faculté (au niveau d'un-e professeur-e et/ou des unités de recherches, d'une école doctorale) et autres sources de financement. Par conséquent, il faut faire figurer dans votre demande les financements déjà obtenus et les demandes en cours.

Les subsides seront octroyés dans la limite des fonds disponibles. Le cofinancement attribué par la Commission s'élève à un maximum de sfr. 2500.— (Suisse) et de sfr. 5000.— (étranger).

Dossier de candidature

Les informations concernant le dépôt de candidatures sont décrites dans l'affichette jointe. Le dossier doit être envoyé :

au plus tard le 31 mai 2011

à Isabelle.Collet@unige.ch, avec comme sujet « Subside séjour de la commission égalité »
La réponse vous parviendra dans le courant du mois suivant.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez consulter le site de la Commission (<http://www.unige.ch/fapse/egalite/>) ou adresser un email à Caroline.Dayer@unige.ch

En vous souhaitant beaucoup de plaisir et de succès dans la poursuite de votre carrière académique, nous vous prions de recevoir, Madame, nos salutations les meilleures.



Mireille Betrancourt
Présidente

Annexe mentionnée

Copie à : Jean-Paul Bronckart, doyen